

Les actionnaires de la Société Electrique de l'Our, Société Anonyme, sont invités à participer à

l'Assemblée Générale Ordinaire

qui aura lieu **le vendredi, 26 juin 2020 à 11.00 heures** au siège social, 2, rue Pierre d'Aspelt à Luxembourg.

Vu l'état de crise déclaré le 18 mars 2020 en raison de la pandémie du COVID-19 et conformément au règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales (le « **Règlement Covid19 Luxembourg** »), l'assemblée générale a lieu à une autre date que celle prévue statutairement.

Conformément au même règlement grand-ducal, l'Assemblée se tiendra sans réunion physique.

Les actionnaires ont été informés de ces mesures dues à la pandémie du COVID-19 par une notification publiée en date du 11 avril 2020.

Ordre du jour

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2019 et la situation de la société ainsi que comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019
- 2) Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019
- 3) Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019
- 4) Répartition du bénéfice de l'exercice 2019
- 5) Décharge à donner aux administrateurs
- 6) Nominations et délégations
- 7) Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2020
- 8) Vote consultatif sur la politique de rémunération conformément à l'art. 7bis (2) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées
- 9) Vote consultatif sur le rapport sur la rémunération conformément à l'art. 7ter (4) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées
- 10) Rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2020 respectivement jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2021
- 11) Divers

**SEO****Société Electrique
de l'Our SA****Siège social**
2, rue Pierre d'Aspelt
L-1142 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 5901

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital social de la Société Electrique de l'Our ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont le droit de déposer des projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Ces demandes sont formulées par écrit et sont adressées à l'adresse postale de la Société Electrique de l'Our indiquée à la fin de la présente convocation ou par voie électronique à l'adresse suivante: assemblee@seo.lu. Elles sont accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale et indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société Electrique de l'Our peut transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède la date de l'assemblée générale, soit le 4 juin 2020.

Modalités de participation

Conformément à l'article 1^{er} (1) du Règlement Covid19 Luxembourg susmentionné tout actionnaire et tout mandataire d'actionnaire est invité à exercer ses droits exclusivement par une procuration donnée à Monsieur Paul Zeimet, Directeur, né le 10 janvier 1974 à Luxembourg.

Aucun actionnaire ni mandataire d'actionnaire ne pourra assister en personne à l'assemblée générale.

Conformément à l'article 5 (2) et (3) de la loi du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, les actionnaires qui ont l'intention d'exercer leurs droits à l'assemblée générale indiqueront au plus tard le 12 juin 2020 à vingt-quatre heures leur volonté de participer à l'assemblée générale du 26 juin 2020 par l'intermédiaire du mandataire désigné de la société (M. Paul Zeimet) en envoyant à l'adresse postale de la Société Electrique de l'Our indiquée à la fin de la présente convocation ou à l'adresse électronique assemblee@seo.lu une déclaration de participation qu'ils pourront télécharger sur le site internet www.seo.lu. Ils transmettront aux mêmes adresses un certificat d'une institution financière attestant leur qualité d'actionnaire à la date du 12 juin 2020 à vingt-quatre heures (date d'enregistrement).

Seules les personnes qui sont actionnaires à cette date d'enregistrement auront le droit de participer à l'assemblée générale et de voter à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2020 par l'intermédiaire du mandataire désigné de la société (M. Paul Zeimet) conformément à l'article 1^{er} (1) point 2° du Règlement Covid19 Luxembourg, ceci sous réserve de la remise des procurations dûment signées.

Les formules de procuration en faveur du mandataire désigné de la société (Monsieur Paul Zeimet) peuvent être téléchargées sur le site internet www.seo.lu et seront renvoyées dûment signées et accompagnées de la déclaration de participation à l'adresse postale indiquée à la fin de la présente convocation ou à l'adresse électronique assemblee@seo.lu le 12 juin 2020 à vingt-quatre heures au plus tard.

Selon le Règlement Covid19 Luxembourg, les actionnaires qui participent selon les modalités exposés ci-dessus sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Documentation

Les documents destinés à être présentés à l'assemblée générale, les projets de résolutions ou à défaut les commentaires du conseil d'administration pour chaque point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale et les projets de résolution éventuellement soumis par les actionnaires peuvent être obtenus en adressant une demande aux adresses postale ou électronique suivantes:

Société Electrique de l'Our S.A.
B.P. 37
L-2010 Luxembourg

assemblee@seo.lu

Ces informations ainsi que les autres informations à publier conformément à l'article 3 (4) de la loi du 24 mai 2011, les formules de procuration et les formules de déclaration de participation sont disponibles sur le site internet www.seo.lu à partir de la date de publication de la présente convocation.

Luxembourg, le 26 mai 2020

Pour le Conseil d'Administration
Georges REDING
Président